



Préfecture de la Vendée

16 JUIN 2017

Courrier Arrivé

Conseil d'administration du 15 juin 2017

Délibération n° 2017/25

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la communauté de communes Vie et Boulogne et la commune de Bellevigny

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19 février 2015 du Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes Vie et Boulogne, la commune de Bellevigny et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de rénovation urbaine,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 16 JUIN 2017

Le Préfet de la Vendée
Le Secrétaire Général
Préfet par intérim

Vincent NIQUET